

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

INGRANDES – LE FRESNE SUR LOIRE

**23 FÉVRIER 2016
à 19h30**

Le Conseil Municipal d'Ingrandes – Le Fresne sur Loire s'est réuni le vingt-trois février deux mille seize, à la Salle Pierre Etourneau d'Ingrandes – Le Fresne sur Loire, un de ses deux lieux habituels de séances, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Thierry MILLON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Michel VALLÉE, Thérèse DOUGÉ, Jocelyne CROISSANT, Joël DAVY, Monique GREFFIER, Jean-Jacques BUREAU, Alain TUSSEAU, Nathalie PITON, Fabrice BOSSIER et Solène DENIS, Adjoint.

Mesdames et Messieurs Jean-Luc PINSON, Sylvie VALLÉE, Jean-Marc JOVELIN, Nelly RAFFRAY, Caroline AMIET, Lydie LE GOFF, Nicolas BOURGET, Sandy VRIGNAUD, Patrick PASCAL, Didier PICHERIT, Christian ROTUREAU, Jean CHAMAILLÉ, Véronique DUCEPT, Mireille BORDET et Corinne BACHARD-CHARBONNIER.

Absents excusés : Monsieur Yohann CHATAIGNER (pouvoir à Madame Caroline AMIET), Madame Valérie OGER (pouvoir à Monsieur Patrick PASCAL), Madame Mélanie VUILLEMIN, et Madame Valérie COUTEAU-HERSANT (pouvoir à Madame Mireille BORDET).

Retard : Monsieur Christian AUDUREAU (pouvoir à Monsieur Jean-Jacques BUREAU).

Il est précisé que Monsieur Christian AUDUREAU a donné pouvoir à Monsieur Jean-Jacques BUREAU du début de la séance jusqu'à 20h30 – Point relatif aux budgets commune, eau et assainissement de la commune d'Ingrandes sur Loire.

Madame Corinne BACHARD-CHARBONNIER, Conseillère Municipale, est désignée comme secrétaire de séance.

Convocation du 19 février 2016.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JANVIER 2016

Une correction sera apportée sur l'appellation des habitants de la commune nouvelle. En effet, il est indiqué dans le procès-verbal du 21 janvier 2016 « Ingrandais – Fresnois » au lieu de « Ingrando – Fresnois ».

Monsieur CHAMAILLÉ fait part de son souhait d'apporter deux remarques. Monsieur le Maire indique que la première remarque ne sera pas reprise puisqu'il n'en n'a pas été question en séance le 21 janvier dernier. La seconde remarque concerne les modalités de calcul des indemnités des élus (revu en points divers).

Une fois ces remarques apportées, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 21 janvier 2016 à l'unanimité des membres présents (2 abstentions).

Monsieur le Maire fait un point sur l'aménagement des locaux ainsi que sur la mise en place des nouveaux outils téléphoniques et informatiques, liés à la mise en place de la commune nouvelle. Il indique également que le passage dans le Département du Maine et Loire ne semble pas avoir créé de difficultés particulières à ce jour.

2- PROJET DE CRÉATION DE MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

➤ CONVENTION LOCALE DE LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC D'INGRANDES-LE FRESNE SUR LOIRE

Afin de renforcer l'accès aux services de proximité et leur qualité, l'Etat s'est engagé depuis plusieurs années dans le développement de maisons de services au public (MSAP).

Espaces mutualisés de services au public labellisés par les Préfets de Département, les maisons de services au public ont vocation à délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. De l'information transversale de 1^{er} niveau à l'accompagnement de l'utilisateur sur des démarches spécifiques, les maisons de services au public articulent présence humaine et outils numériques.

Il a ainsi été envisagé la création d'une maison de services au public dans le bureau de poste d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire.

Monsieur le Maire indique que ce projet permettrait un soutien à l'activité de la Poste, et donc pérenniserait le bureau de Poste, et serait opportun en services complémentaires pour les habitants, avec le changement de Département opéré par la création de la commune nouvelle.

Madame CROISSANT présente un document expliquant le principe d'un tel projet.

Afin de concrétiser la mise en place d'une maison de services au public, Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée de la nécessité de signer une convention entre :

- La Poste,
- La collectivité,
- Et les opérateurs.

Les partenaires locaux signataires de la convention seraient à ce jour :

- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie,
- La Mutualité Sociale Agricole,
- Le Pôle Emploi,
- La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail,
- La Caisse d'Allocations Familiales.

Monsieur le Maire précise que d'autres partenaires pourraient se joindre à la convention dans le temps.

Il présente ladite convention. Les prestations proposées consistent en un service d'information et d'accompagnement du public via un îlot numérique dédié aux partenaires et des prestations complémentaires (comme par exemple, la mise à disposition des partenaires d'un espace fermé pour recevoir le public).

Des formations seront assurées par les différents prestataires auprès du guichetier de La Poste (5 jours par prestataire). Les premières formations pourraient avoir lieu en avril – mai 2016, pour une mise en place de la maison de services au public en mai – juin.

Il est prévu que la MSAP soit ouverte au moins 24 heures par semaine réparties sur au moins trois jours.

Pour la MSAP d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire, la collectivité n'aura pas à sa charge le coût de 50 %, ce dernier étant pris en charge par le fond de péréquation mis en place par la Poste, ce qui constitue une des particularités intéressantes de ce dossier.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa date de signature par les parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, valide les termes de la convention telle que présentée et annexée à la présente délibération.

3- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LE PROJET DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX DE LA POSTE

Lors du renouvellement du bail de la Poste, il avait été convenu de réfléchir à l'accessibilité de ce bâtiment et, en outre, ce bâtiment voit ses fonctions élargies avec la création d'une maison de services au public (cas unique dans le Département).

Monsieur TUSSEAU présente le projet. Il précise qu'il n'est pas pour le moment abouti mais un coût estimatif des travaux à réaliser, a été effectué et a été chiffré à 46 500 € H.T. Il sera approfondi avec la coopération d'une maîtrise d'œuvre postale.

Afin de financer ce projet, Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Pour ce type de projet (accessibilité), le taux d'intervention est fixé à 45 % du montant H.T. La partie restante serait prise en charge par l'autofinancement.

Modalités de financement :

- Subvention DETR : 45 % du montant H.T. du projet	20 925.00 €
- Autofinancement	25 575.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :

- D'adopter l'opération « mise en accessibilité des locaux de la Poste » pour un montant H.T. estimé à 46 500 € ;
- De préciser que ce projet sera approfondi par une maîtrise d'œuvre de La Poste ;
- De demander une subvention au titre de la DETR à hauteur de 45 % du montant du projet, soit, de 20 925.00 €.

4- ACCUEIL D'UNE PERSONNE VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE – ENGAGEMENT DE SERVICE CIVIQUE

Dans le cadre du projet de maison de services au public, Monsieur le Maire propose d'accueillir une personne volontaire en service civique afin d'accompagner les clients dans leurs diverses démarches.

Monsieur le Maire présente l'engagement de service civique. Il est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans. Il s'agit :

- D'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois – Pas de prolongation possible ;
- Pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général ;
- Représentant au moins 24 heures hebdomadaires ;
- Donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat (467.34 €) et d'un soutien complémentaire, en nature ou en argent, pris en charge par la collectivité d'accueil (106.31 €) par mois ;
- Ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'Etat ;
- Pouvant être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personne morale de droit public, en France ou à l'étranger.

Le service civique est une étape de vie d'éducation citoyenne par l'action. Une mission de service civique doit être autant utile aux jeunes qu'utile à la collectivité qui l'accueille, qu'à la société en général.

Il s'agit d'une mission complémentaire de l'action des agents (pas de substitution).

Monsieur le Maire propose donc d'accueillir un volontaire en service civique à la maison des services au public, dont la mission sera d'accompagner les clients dans leurs démarches tout en développant et

favorisant les échanges de ces derniers avec les partenaires de la MSAP, le tout en liaison et relais du guichetier de La Poste, qu'il pourrait ainsi soutenir, en allégeant sa mobilisation sur ce service.

L'idéal serait que cette personne accueillie en service civique puisse bénéficier, au même moment, de la formation qui va être dispensée au guichetier.

Une demande d'agrément devra être complétée. Si la demande répond bien aux principes du service civique, alors il sera délivré par le Préfet de Région, pour deux ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, décide d'accueillir un volontaire dans le cadre défini ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à réaliser l'ensemble des démarches afin de concrétiser ce projet (demande d'agrément – diffusion de l'offre de mission – sélection du volontaire et signature du contrat d'engagement de service civique).

5- BUDGETS COMMUNE – EAU ET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE D'INGRANDES SUR LOIRE ET, BUDGET COMMUNE ET LOTISSEMENT « LE HAMEAU DES VIGNES » DE LA COMMUNE DU FRESNE SUR LOIRE

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que l'ensemble des budgets ont été étudiés en commission des finances. Il propose donc de réaliser une présentation s'attachant aux points les plus significatifs des différents budgets.

- **Budget commune Ingrandes sur Loire :**
 - *Evolution des charges de fonctionnement* : De 2007 à 2013, elles ont peu évolué mais une augmentation plus marquée s'est dessinée entre 2014 et 2015. Entre ces deux années, elles ont progressé d'environ 62 000 €. Les principaux postes de dépenses expliquant cette augmentation sont :
 - ✓ L'électricité (Monsieur le Maire précise que l'année 2015 cumule les factures de décembre 2014 et de décembre 2015) – Il est précisé que dorénavant, un état des lieux de sortie sera effectué au niveau du local SDF,
 - ✓ Les publications,
 - ✓ Les charges de personnel – Il est précisé que la commune a bénéficié de recettes plus importantes en parallèle, et qu'elle a financé, pour la 1^{ère} fois, une année complète de Temps d'Activités Périscolaires (TAP).
 - ✓ Les participations et notamment, une augmentation de celle allouée au SIVOM Ingrandes-Le Fresnoy sur Loire qui a repris les activités liées aux AFR, et qui a géré les Temps d'Activités Périscolaires.

Monsieur le Maire informe que le déficit du restaurant scolaire s'élève à un peu plus de 59 000 €. Monsieur PASCAL estime que les intérêts d'emprunt ne devraient pas figurer dans le coût de ce service. Monsieur le Maire explique que c'est une charge bien réelle et que cette façon de procéder date de nombreuses années ; pour une meilleure compréhension des documents, il n'est pas souhaitable de la modifier, et le déficit reste très significatif même sans cette charge.

- *Evolution des recettes de fonctionnement* : Entre 2014 et 2015, elles ont progressé d'environ 70 000 €. Les principales causes sont les suivantes :
 - ✓ Les remboursements de personnel plus importants,
 - ✓ Les impôts et taxes – Il n'y a pas eu d'augmentation des taux ces 3 dernières années mais, les bases sont actualisées et, il s'y ajoute la dynamique naturelle des nouvelles habitations.
 - ✓ Augmentation des produits du domaine – Se sont ajoutées, les recettes liées aux Temps d'Activités Périscolaires et à la garderie et, il y a également eu une progression des recettes du camping.

Monsieur le Maire souligne que la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat a baissé de 29 000 € en 2015. A l'appui d'un graphique, il démontre que le montant des dotations de l'Etat est identique en 2004 et 2015, et qu'entre 2008 et 2015, elles ont diminué de 40 000 €. En sus, il indique qu'entre 2008 et 2015, les impôts et taxes ont progressé de 174 000 €. Ainsi, on observe un transfert de l'impôt, de manière progressive, sur le niveau local.

Monsieur le Maire fait un point sur la capacité d'autofinancement nette de la commune : Celle-ci était proche de 0 en 2007 et a été depuis, remontée puis stabilisée aux alentours de 200 000 €. Monsieur PASCAL explique que de grands travaux avaient été entrepris en 2007 ; pour lui, il est logique que les collectivités réalisent des travaux, qu'elles souscrivent des emprunts puis les remboursent. Monsieur le Maire lui rappelle qu'avec ces travaux, la dette est passée de 500 000 € environ, à 2 000 000 €. Il approuve le fait que les collectivités entreprennent des travaux mais, il souligne l'importance de décider du bon niveau d'investissement gérable pour la collectivité ; il n'était pas tenable de rester avec une CAF proche de 0 et 200 000 € à rembourser annuellement. La capacité de désendettement de la commune (capital restant dû / CAF brute) était de 13 années en 2007 et est désormais de 2.7 années ; Monsieur le Maire précise que le seuil d'alerte est établi à 8 ans ; la commune était donc largement au-dessus de ce seuil d'alerte en 2008.

En 2016, le capital restant dû s'élève à environ 882 000 €. Monsieur le Maire précise que les annuités vont diminuer de 7 000 € à 10 000 € par an, dans les années à venir.

Monsieur le Maire présente un tableau reprenant les investissements de la collectivité réalisés en 2015 ainsi que les restes à réaliser, et en commente les points majeurs :

- ✓ Aménagement de la zone SNCF et de la halle de la gare ;
- ✓ Aménagement de l'Impasse Jean-Baptiste ;
- ✓ Investissement afin de permettre le raccordement de la Croix Boulay aux réseaux ;
- ✓ Voirie (rue des Acacias – place du Champ de Foire) ;
- ✓ Effacement des réseaux de l'avenue de l'Etang et de Tournebride ;
- ✓ Réalisation du préau à l'école publique ;
- ✓ Sécurisation des quais (...).

• **Budget commune Le Fresne sur Loire :**

Monsieur VALLÉE, Maire délégué, présente le compte administratif de la commune du Fresne sur Loire. Il reprend les principaux postes de dépenses et de recettes.

▪ Dépenses de fonctionnement : Les charges à caractère général se sont élevées à un peu plus de 119 000 € et celles liées aux charges de personnel, à environ 252 000 €. Il indique que les postes de dépenses les plus importants sont, comme à Ingrandes sur Loire, principalement liés à :

- ✓ L'électricité,
- ✓ Aux personnels (augmentation des taux de cotisations – recrutement de personnels pour les TAP...),
- ✓ A la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires.

Monsieur VALLÉE explique que les dépenses liées aux publications ont été plus importantes en raison d'une facturation en 2015, des bulletins de 2014 et 2015.

Il explique que pour les mêmes raisons que sur Ingrandes sur Loire, la participation versée au SIVOM Ingrandes-Le Fresne sur Loire a augmenté.

Il explique que les charges exceptionnelles d'un montant de 5 025 € sont liées au reversement de sommes liées à l'assainissement à la COMPA, qui a repris cette compétence.

▪ Recettes de fonctionnement : Monsieur VALLÉE explique la provenance des recettes de la collectivité :

- ✓ Recettes liées au remboursement par les assurances, des indemnités liées aux agents en maladie ;
- ✓ Recettes du restaurant scolaire ;
- ✓ Recettes liées au camping et au ponton ;
- ✓ Les impôts et les taxes ; il explique que les taux de certains impôts ont été augmenté.

Monsieur VALLÉE explique que les dotations et participations ont diminué de 13 000 €.

▪ Dépenses d'investissement : Monsieur VALLÉE présente les investissements réalisés ainsi que les restes à réaliser :

- ✓ L'investissement majeur a été celui de la construction de l'école. Pour réaliser ce projet, un emprunt de 300 000 € a été souscrit ; il a été également acheté du mobilier.
 - ✓ Un terrain situé près de la Cité Saint Louis a été acquis pour un montant de 144 000 € environ, constituant ainsi une réserve foncière.
 - ✓ Le préau de l'école a été déplacé et l'électricité y a été installée.
 - ✓ 24 mini caveaux ont été acquis pour le cimetière.
 - ✓ Des travaux de voirie ont été réalisés (ruelle des Robinets – Métairie – parking de la Jaunerie) ;
 - ✓ Travaux intérieurs des locaux de la Mairie (ouvertures...).
- Recettes d'investissement :
- ✓ Les principales recettes sont liées à la construction de l'école :
 - Remboursement de la TVA ;
 - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ;
 - Réserve parlementaire
 - Fonds de concours de la COMPA
 - ✓ Il y a également eu un versement des amendes de police pour des travaux qui seront réalisés avenue de la Riottière.

En 2015, la CAF nette s'établit à environ 90 000 €. Concernant les emprunts, il est précisé qu'un emprunt relais avait été contracté afin de compenser la TVA (emprunt contracté en 2014 et remboursé en 2015). En 2016, le capital restant dû s'établit à environ 340 000 €.

Au final, au vu de la présentation de ces deux comptes administratifs, il en ressort qu'il va pouvoir être dégagé un bon niveau d'autofinancement pour les investissements 2016.

- **Budget Lotissement « Le Hameau des Vignes » - Le Fresne sur Loire :**

Monsieur VALLÉE explique que la collectivité a payé la note d'honoraire n° 1 du maître d'œuvre (seule opération de l'année 2015).

- **Budget eau - Ingrandes sur Loire :**

Monsieur le Maire présente le compte administratif à partir d'un tableau reprenant l'ensemble des dépenses et recettes des deux sections. Il précise que les restes à réaliser indiqués concernent la destruction du décanteur. Il explique que ce budget est, depuis le 1^{er} janvier 2016, repris par le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Loire Béconnais. En rejoignant ce syndicat, le coût de l'eau, pour les usagers va baisser de 15 à 20 %.

- **Budget assainissement - Ingrandes sur Loire :**

De la même manière, Monsieur le Maire présente le compte administratif de ce budget. Au vu des résultats, il en ressort qu'il va pouvoir être envisagé la réalisation d'investissements en 2016.

➤ **VOTE DES COMPTES DE GESTION 2015**

Remarque : Chaque compte de gestion a fait l'objet d'un vote séparé.

Ingrandes sur Loire :

Résultats 2015	Fonctionnement	Investissement	Clôture
Budget commune	943 128,03	-279 266,17	663 861,86
Budget eau	41 151,24	6 985,50	48 136,74
Budget assainissement	29 043,87	7 029,32	36 073,19

Le Fresne sur Loire :

Résultats 2015	Fonctionnement	Investissement	Clôture
Budget commune	115 006,31	55 233,32	170 239,63
Budget Lotissement "Le Hameau des Vignes	0,00	-3 120,80	-3 120,80

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité, que les comptes de gestion des budgets de la commune, de l'eau et de l'assainissement pour Ingrandes sur Loire et, des budgets de la commune et du Lotissement « Le Hameau des Vignes » pour Le Fresne sur Loire, dressés par le Receveur pour l'exercice 2015, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part et par conséquent, les approuve.

➤ **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015**

Remarque : Chaque compte administratif a fait l'objet d'un vote séparé.

Considérant que Monsieur Thierry MILLON, Maire, et Monsieur Michel VALLÉE, Maire délégué / 1^{er} Adjoint se sont retirés pour laisser la présidence à Madame Thérèse DOUGÉ, pour le vote des comptes administratif 2015 des différents budgets.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Thérèse DOUGÉ, 2^{ème} Adjointe,

Délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2015 des budgets commune, eau et assainissement d'Ingrandes sur Loire dressés par Monsieur Thierry MILLON, Maire et des budgets commune et Lotissement « Le Hameau des Vignes » du Fresne sur Loire dressés par Monsieur Michel VALLÉE, Maire délégué,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu les comptes de gestion 2015 dressés par le comptable,

1) Leur donne acte de la présentation faite des comptes administratifs 2015, lesquels peuvent se résumer ainsi :

- **COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE - INGRANDES SUR LOIRE**

Résultats de clôture :

Excédent de fonctionnement	943 128.03 €
Déficit d'investissement	279 266.17 €

Restes à réaliser :

Dépenses d'investissement	233 637.39 €
Recettes d'investissement	167 568.00 €

Résultats définitifs :

Excédent de fonctionnement	943 128.03 €
Déficit d'investissement	345 335.56 €

Excédent en résultant 597 792.47 €

- **COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EAU – INGRANDES SUR LOIRE**

Résultats de clôture :

Excédent d'exploitation	41 151.24 €
Excédent d'investissement	6 985.50 €

Restes à réaliser :

Dépenses d'investissement	51 528.36 €
Recettes d'investissement	9 451.21 €

Résultats définitifs :

Excédent d'exploitation	41 151.24 €
-------------------------	-------------

Déficit d'investissement 35 091.65 €

Excédent en résultant 6 059.59 €

- COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ASSAINISSEMENT – INGRANDES SUR LOIRE

Résultats de clôture / résultats définitifs :

Excédent d'exploitation 29 043.87 €

Excédent d'investissement 7 029.32 €

Excédent en résultant 36 073.19 €

- COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE – LE FRESNE SUR LOIRE

Résultats de clôture :

Excédent de fonctionnement 115 006.31 €

Excédent d'investissement 55 233.32 €

Restes à réaliser :

Dépenses d'investissement 9 618.79 €

Résultats définitifs :

Excédent de fonctionnement 115 006.31 €

Excédent d'investissement 45 614.53 €

Excédent en résultant 160 620.84 €

- COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT « LE HAMEAU DES VIGNES » - LE FRESNE SUR LOIRE

Résultats de clôture / résultats définitifs :

Excédent de fonctionnement 0 €

Déficit d'investissement 3 120.80 €

Déficit en résultant 3 120.80 €

2) Constate, aussi bien pour chacune des comptabilités, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

2) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser des deux budgets communes et eau ;

3) Arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ **AFFECTATION DU RESULTAT 2015**

Monsieur le Maire précise que les affectations des résultats seront revues au moment du vote du budget primitif, afin de consolider l'ensemble des données budgétaires des trois anciennes entités (Ingrandes sur Loire – Le Fresne sur Loire et le SIVOM Ingrandes-Le Fresne sur Loire).

▪ **BUDGET COMMUNE – INGRANDES SUR LOIRE**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) + 345 335.56 €

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (002) + 597 792.47 €

▪ **BUDGET EAU – INGRANDES SUR LOIRE**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

Excédent d'exploitation capitalisé - Réserves (1068) + 35 091.65 €

Excédent de résultat d'exploitation reporté (002) + 6 059.59 €

▪ **BUDGET ASSAINISSEMENT – INGRANDES SUR LOIRE**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

Excédent de résultat d'exploitation reporté (002) + 29 043.87 €

Et le résultat d'investissement :

Excédent d'investissement reporté (001) + 7 029.32 €

▪ **BUDGET COMMUNE - LE FRESNE SUR LOIRE**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 comme suit :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (002) 115 006.31 €

Et le résultat d'investissement :

Excédent d'investissement reporté (001) 55 233.32 €

Restes à réaliser à reprendre au budget 2016 9 618.79 €

▪ **BUDGET LOTISSEMENT « LE HAMEAU DES VIGNES »**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter le déficit d'investissement :

Déficit d'investissement reporté (001) 3 120.80 €

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution des présentes décisions.

6- COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le rôle essentiel de cette commission s'exerce en matière de contributions directes. La commission et le représentant des services fiscaux procèdent à l'évaluation des propriétés bâties et non bâties.

Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des taxes directes locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Madame Thérèse DOUGÉ, Monsieur Jean-Luc PINSON, Monsieur Michel VALLÉE, Madame Jocelyne CROISSANT et Monsieur Joël DAVY ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité des votants, décide de proposer la liste des noms suivants :

Commissaires titulaires

Domiciliés dans la commune

- BOISNEAU Jean-Claude
- BREHERET Anne
- BRIAND Jean-Yves
- DOUGÉ Thérèse
- FOURE Anniek
- PINSON Jean-Luc
- LEPINE Bernard
- COISCAULT Jean-Serge
- VALLÉE Michel
- BREHERET Guy
- HERSANT Pierre
- BAUDOIN Albert
- CROISSANT Jocelyne

- BOURGET Jean-Luc

Domiciliés en dehors de la commune

- BOIDRON Georges
- DENECHÉAU Jérôme

Commissaires suppléants

Domiciliés dans la commune

- BROSSAS Michel
- DAVY Joël
- LAMOUR Marie-Louise
- VERRIER Elise
- SECHER Daniel
- OGER Gérard
- BOUVIER Michel
- BABIN Georges
- CURY Céline
- SUZINEAU Yvette
- RICHARD Marc
- GACHET Jean-François
- MARCHAND Michel
- COUILLEAULT Bernard

Domiciliés hors de la commune

- DENIS Sylvie
- ANTIER Muriel

7- DÉCLARATION D'INTENTION DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES GRANDES PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT / RÉNOVATION THERMIQUE DE LA MAISON COMMUNE DES LOISIRS

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée de la réception d'une circulaire de Madame La Préfète de Maine et Loire relative à la subvention de l'Etat pour les grandes priorités d'investissement, pour 2016.

Monsieur TUSSEAU, Adjoint, présente certains points de l'audit énergétique réalisé en octobre 2011 sur la maison commune des loisirs.

Au vu des délais courts, les données issues de ce document serviront de base pour réaliser la déclaration d'intention de demande de subvention pour les grandes priorités d'investissement.

Par la suite, il est précisé qu'un dossier complet de demande de subvention devra être déposé. Ainsi, le Conseil Municipal sera à nouveau sollicité sur un dossier complet de demande de subvention dans lequel les chiffres auront été affinés.

Le montant du projet est estimé à 175 560 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer une déclaration d'intention de demande de subvention pour les grandes priorités d'investissement, dans le cadre du projet de rénovation thermique de la maison commune des loisirs, afin d'obtenir une subvention d'un montant aussi élevé que possible.

8- ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU LOIRE BÉCONNAIS

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 21 janvier dernier, le Conseil Municipal avait élu un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein de ce syndicat.

Depuis, le syndicat a précisé que la représentativité par commune est de 2 membres titulaires et d'un membre suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité (27 voix pour – 3 abstentions), désigne Messieurs Joël DAVY et Thierry MILLON, délégués titulaires et, Monsieur Jean-Jacques BUREAU, délégué suppléant.

9- PARTICIPATION 2015 – ENTENTE VOIRIE

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'une convention relative à la voirie avait été passée entre les communes de la Chapelle Saint Sauveur, Montrelais et Le Fresne sur Loire. Il précise que la commune nouvelle reprenant les droits et obligations des communes historiques, il n'est pas nécessaire de valider à nouveau cette convention.

Monsieur BUREAU, Adjoint, explique l'objet de cette convention, les modalités de financement, ainsi que le budget de l'entente voirie pour 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité accepte le versement d'une participation de 399.24 € à l'Entente Voirie, au titre du 2nd appel de cotisation pour 2015.

10- DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire donne connaissance de ses décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

11- COMPTE RENDU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE-LAYON

Lors de la réunion du 14 janvier 2016, les points suivants ont été abordés :

- La compétence Gestion des Milieux Aquatiques sera prise par la communauté de communes Loire-Layon.
- La convention VIGIFONCIER a été renouvelée pour la période de 2016 à 2019.

12- QUESTIONS DIVERSES

➤ Monsieur le Maire reprend les principaux résultats de la SPL Anjou. Il en ressort qu'il s'agit d'une structure saine.

➤ Monsieur le Maire rappelle que Monsieur BOUVIER est Président de l'Association des donneurs de sang. Une journée départementale du don du sang est prévue le 22 mai 2016 à Ingrandes-Le Fresne sur Loire.

➤ Monsieur PASCAL s'interroge sur le suivi du dossier relatif à la vente sise 7 rue d'Anjou. Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la signature du compromis de vente s'est tenue le 22 février 2016.

➤ Monsieur PASCAL fait remarquer que les panneaux publicitaires des restaurateurs ont été enlevés par les services de la Direction Départementale des Territoires (situés en dehors de la commune). Monsieur le Maire indique que ce sujet, suivi par les services de l'Etat, est en réflexion.

➤ Madame GREFFIER :

- Le contrat Enfance Jeunesse est à rédiger pour renouvellement. Dans ce cadre, une enquête de satisfaction et de relevés de besoins sera adressée aux familles.
- Une réunion de présentation du Relais des Assistantes Maternelles est programmée le 7 mars prochain pour les assistantes maternelles, le comité consultatif et l'ensemble des élus.
- Une rencontre a été organisée avec le corps enseignant de l'école Le Petit Prince afin de lui proposer le soutien de la municipalité dans les démarches quant aux affectations de postes. Après échange, il est prévu que les enseignantes fassent leur choix individuellement.

- Une rencontre avec Monsieur BAUDOIN et Madame JARRY du Pôle Ligérien Les Moncellières, s'est tenue afin de poursuivre la réflexion autour des différents procédés de restauration.
 - Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'il est prévu une rencontre avec le personnel, par secteur d'activités, afin de présenter l'organisation de la commune nouvelle.
 - Madame BORDET fait part de l'interrogation de Madame CAPITAINE, Directrice du Collège quant au destinataire des dossiers de demande de subventions UNSS, à la suite de la dissolution du SIVOM Ingrandes-Le Fresne sur Loire. Madame PITON fait un point sur le dossier des subventions le 25 février prochain ; un courrier sera alors adressé.
 - Monsieur ROTUREAU trouve regrettable que les invitations aux diverses manifestations soient données dans des délais trop courts.
 - Monsieur CHAMAILLÉ revient sur les indemnités des élus et sur la date de référence retenue (1^{er} janvier 2016). Monsieur le Maire rappelle que tous ces calculs ont été effectués sur la base des instructions de la Préfecture, et validés par celle-ci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h38.

Le Maire,
Thierry MILLON

